

L'ÉTINCELLE: que ce soit celle de l'intelligence, indispensable pour comprendre ce que nous vivons ou subissons, ou celle dont on a besoin pour allumer les feux de la colère quand elle se fait nécessaire.

N° 1
AVRIL 2008

L'ÉTINCELLE

S N A G I - C G T 17

N° 1 - AVRIL 2008

SOMMAIRE:

- Quand viendra le temps de ramener...
- Grèves en Seine-et-Marne : une conflictualité montante
- Mobilité des fonctionnaires : un projet de loi extrêmement dangereux
- Que la Direction commence par balayer devant sa porte
- Le CDASS du 12/03/08
- Le décret de la honte

QUAND VIENDRA LE TEMPS DE RAMER...

Dans le cadre de la fusion DGI-DGCP les rythmes de travail vont être bouleversés. L'exemple type est la mise en place des SIP (service des impôts des particuliers). Voici le calendrier extrait des documents DG.

« Le premier quadrimestre de l'année sera largement consacré aux activités de mise à jour foncière (pour les services ayant déjà accompli le rapprochement CDI-CDIF), de contrôle sur pièces et d'action en recouvrement sur les opérations prises en charge l'année précédente non soldées au basculement dans RAR (recherche de renseignements, relances, poursuites...). La moitié des restes à recouvrer est soldée au 30 avril. L'accueil du public est plus limité dans cette période.

aura à mobiliser des ressources importantes pour les préparatifs (formation des agents aux nouveautés fiscales). Le mois d'avril sera donc un mois chargé pour le SIP car la fin de mise à jour foncière se situe à partir de mi-avril (« D4 »), l'action en recouvrement restera une activité importante du SIP et les agents commenceront à être mobilisés sur les préparatifs de la campagne IR.

Les mois de mai et de juin seront consacrés à la campagne IR (6 millions de contacts par an, la moitié au guichet, l'autre moitié par téléphone). Durant cette période une partie importante du SIP devra se consacrer à l'accueil du public et une autre à la saisie des déclarations (mai, juin, juillet).

Néanmoins, les actions en recouvrement lancées au cours des 4 premiers mois de l'année produiront des contacts et nécessiteront un suivi pendant cette même période. Le SIP doit donc maintenir une petite équipe sur cette activité. A partir d'août et jusqu'à décembre l'envoi des avis d'imposition (près de 90 millions d'articles de rôles pris en charge annuellement) générera un flux important de contacts au guichet, au téléphone et par courrier.

C'est également l'époque de la relance des défallants en matière de déclarations IR et de la relance amiable, et un temps également privilégié pour le contrôle sur pièces. Il est donc essentiel d'intégrer le cycle annuel d'activité d'un SIP dans la réflexion sur l'organisation du service.

L'organisation du travail doit permettre au service de faire face aux pointes les plus hautes dans une activité donnée qu'il importe de bien identifier, tout en maintenant pour chaque activité un socle d'agents susceptible d'accomplir la mission en continu. Il s'agit de permettre au service de mobiliser, à tout moment, les ressources nécessaires pour faire face aux différentes situations qui peuvent se présenter. »

Et dire que le ministre et certaines organisations syndicales veulent acheter notre passivité complice pour ce genre d'usine à gaz pour 21€ net par mois. Ah, ils auront beau jeu ensuite de venir nous parler de nos conditions de travail !

30 % de
grévistes en
Seine-et-
Marne le 27
mars 2008

Maintenons
la pression !

IR
SIP
DGI
DGCP
SAGI
CGT

Mobilité des fonctionnaires : un projet de loi à combattre résolument

Le 18 mars, le Ministre de la Fonction Publique a soumis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFP) un projet de loi d'une gravité absolue.

Ce projet de loi, dans sa partie restructuration, envisage la mise en disponibilité d'office des fonctionnaires sous deux ans après suppression de l'emploi exercé. Il vient donc en complément de l'annonce du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. C'est l'introduction du licenciement des fonctionnaires sous une forme à peine déguisée car la phase préalable de réorientation professionnelle évoquée par le texte ne trompe personne.

Le projet de loi envisage la généralisation du temps incomplet auprès de plusieurs employeurs. Ainsi, la précarité chez les fonctionnaires s'installerait durablement comme dans le privé.

Enfin, pour couvrir les emplois de fonctionnaires non pourvus, l'administration se propose d'étendre le recours aux agents précaires et de pourvoir les emplois vacants par l'intermédiaire des agences d'intérim. Il s'agit ici d'une rupture aggravée avec les fondements de la fonction publique.

Lors du CSFP du 18 mars, la CGT s'est opposée à ce projet de loi qui devrait être débattu au Parlement en juin. D'ici là, elle entend, avec l'ensemble des organisations syndicales, organiser une riposte à la hauteur de l'attaque.

LA SECURITE, BOF !

Après un CTPD consacré en grande partie à la sécurité (le 19/02/2008) et au lien nécessaire CTPD-CHS, et les grands engagements de la DSF 77 pris en la matière: aucun représentant de la DSF 77 au premier groupe de travail du CHS le 14/03/2008.

Sans commentaires...

GREVES EN SEINE ET MARNE : UNE CONFLICTUALITE MONTANTE

Depuis le 4 octobre 2005, les agents des impôts ont été appelés 13 fois à faire grève. C'est beaucoup et cela peut sans doute expliquer, compte tenu du coût de la grève pour un agent, le caractère chaotique du nombre de grévistes d'une grève à l'autre. Et les plus convaincu(e)s s'interrogent parfois sur l'efficacité de tels mouvements à répétition. Il n'en reste pas moins que **la DGI demeure dans le temps une des administrations d'Etat au plus fort taux de grévistes**. Il serait présomptueux de vouloir tirer des enseignements définitifs des mouvements de grève intervenus dans notre département depuis octobre 2005. Quelques observations peuvent toutefois être faites. Par rapport à 2006, les quatre dernières grèves (2007/2008) témoignent d'une montée de la conflictualité, notamment dans les CDI, CDIF, les brigades et les CH. Les suppressions d'emplois, les restructurations en cours (réforme de l'ADI, rapprochement CDI/CDIF), les inquiétudes sur les missions en constituent sans doute une explication. Le résultat global sur la Direction ou dans une structure masque assez souvent de fortes variations d'un service à un autre. Ainsi lors de la grève du 20/11/07, le taux de grévistes a dépassé, hors Direction et Brigades, les 50 % dans 13 services (30 %) sur 44 et le taux du département (40,3 %) a été dépassé dans 25 services. Encore plus significatif est de mettre en évidence pour tous les services le plus fort taux de grévistes sur les deux dernières années (octobre 2005/mars 2008). On s'aperçoit alors que la grève a été majoritaire au moins une fois dans deux services sur trois (38 sur 59 soit 64 %). Si on fait abstraction des brigades et de la Direction, structures traditionnellement en retrait, ce sont alors **trois services sur quatre (33 sur 43 soit 77 %) qui ont au moins une fois dépassé le taux de 50 % de grévistes, la palme revenant aux CDI (100 %) suivis des SIE (71 %) et des CH, CDIF et PCE (60 %).**

Par rapport à ce qu'elle entend mettre en œuvre, la Direction aurait tort de s'en tenir aux résultats ponctuels des grèves et d'en tirer la conclusion que la grève est « minoritaire » en Seine et Marne. Selon les services, le contenu de l'appel, le niveau de participation au mouvement précédent, la situation locale, le degré d'avancement de telle ou telle réforme ⁽¹⁾ sont autant de facteurs qui influent sur le positionnement des agents par rapport à une grève mais ce qui demeure, au regard de ces chiffres, c'est le **très haut niveau de mécontentement de la très grande majorité des agents.**

Comment réussir à rassembler dans tous les services toutes celles et ceux qui sont insatisfaits de ce qu'ils vivent au travail et aspirent à voir leurs revendications satisfaites, tel est aussi le défi que ces chiffres posent aux organisations syndicales. Dans le contexte actuel de la fusion DGI/DGCP, c'est pour nous une question majeure.

⁽¹⁾ Il est, par exemple, significatif de remarquer que les plus forts taux de grève dans les SIE se situent majoritairement en 2005 alors que c'est l'inverse dans les CDI et les CDIF.

WOERTH doit retirer ses projets néfastes et ouvrir de véritables négociations !

Le ministre croyait anesthésier les agents de la DGCP et de la DGI en présentant la fusion des deux administrations comme une simple réorganisation administrative.

Mais les personnels ne sont pas dupes et l'ont montré en réagissant fortement le 27 mars dernier dans un contexte syndical difficile. Cette réforme est une déclinaison dans nos deux directions de la politique gouvernementale menée contre la Fonction publique. Contrairement au projet de la CGT, cette réforme ne répond pas à une réelle amélioration du service public pour les usagers et les agents.

Cette fusion est construite sur la base des dogmes de ce gouvernement et contrairement au propos du Premier ministre Fillon un plan de rigueur est bien en place pour nos administrations :

- ☛ des milliers de suppressions d'emplois annoncés ;
- ☛ des pertes constantes de pouvoir d'achat ;
- ☛ des conditions de travail dégradées ;
- ☛ une volonté de casser le statut des fonctionnaires avec la loi sur la mobilité.

Il n'y a rien de moderne là dedans, ce ne sont que des recettes archaïques et pire encore pour :

- ☛ placer les agents dans une situation d'insécurité sociale ;
- ☛ réduire le service public et limiter son efficacité en matière de contrôle et de services rendus aux collectivités ;
- ☛ justifier des futures externalisations et privatisations.

Tout cela au nom de la réduction des déficits, et faire porter la responsabilité sur les fonctionnaires alors que des mil-

liards d'euros sont distribués aux plus riches, que les bénéfices des entreprises n'ont jamais été aussi élevés, que les inégalités sociales ne font que grandir.

Pour les syndicats CGT des impôts et du trésor, il faut poursuivre l'action sous toutes ses formes. Il faut continuer à poursuivre le débat avec les personnels et les autres organisations syndicales pour développer la mobilisation.

Le SNADGI-CGT et le SNT-CGT appellent les personnels à :

- ☛ s'adresser aux élus, aux usagers et aux médias pour dénoncer la nocivité des projets de M. Woerth ;
- ☛ se saisir de toutes les occasions (Journées Portes Ouvertes, visite des directeurs généraux et des ministres, interpellation des DSF et TPG, opération de communication lors de la mise en place de la nouvelle direction générale...) pour porter les revendications et exiger l'ouverture de négociations ;
- ☛ envisager d'ores et déjà de durcir l'action au moment du lancement de la campagne d'impôt sur le revenu.

Pour le service public, pour la défense et le renforcement de notre statut, il faut se battre !

QUE LA DIRECTION COMMENCE PAR BALAYER DEVANT SA PORTE !

Selon les informations en notre possession, il semblerait que la Direction se soit lancée dans une opération « Congé de formation propre » visant à vérifier que les bénéficiaires de tels congés respectent bien les conditions de leur attribution. Elle est, ce faisant, tout à fait dans son droit d'autant qu'il y a peu, elle avait averti qu'elle exercerait la plus grande vigilance à cet égard. On peut, tout au plus, lui conseiller de traiter tous les agents sur un même pied d'égalité. Il serait, en effet, détestable de s'apercevoir que la rigueur dont entend faire preuve la Direction s'exerce à géométrie variable. Et, peut être, devrait-elle commencer par balayer devant sa porte. Attribuer un congé formation à un agent alors que son conjoint dépose dans le même temps une mutation pour la province et l'obtient, c'est tout simplement cautionner un détournement de l'objet du congé formation puisque nul n'ignore que cela permet au bénéficiaire du congé formation de « suivre géographiquement » son conjoint et de bénéficier ensuite, au détriment d'autres agents, d'une mutation facilitée pour rapprochement de conjoint. Difficile de comprendre que la vigilance de la Direction ait pu être trompée à ce point. A côté de ça, ce qui pourrait être reproché à d'autres relève de la peccadille. Affaire à suivre...



LE DECRET DE LA HONTE

Dans la plus grande discrétion, le Ministère du Budget a déposé le 30 janvier dernier un décret (n° 2008-88 du 28/01/08) relatif «aux modalités d'évaluation des biens et des éléments de train de vie des personnes éligibles aux minimas sociaux». En clair, le «train de vie» des allocataires des minimas sociaux est désormais pris en compte pour l'octroi du RMI mais aussi pour certaines prestations sociales et pour la CMU. Parmi les éléments de train de vie figurent les propriétés bâties ou non bâties, dont l'allocataire pourrait «jouir» mais aussi 80 % des dépenses pour travaux, charges, frais d'entretien des immeubles, biens et services culturels, éducatifs, de communication, de club de sports et de loisirs ainsi que 80 % de la valeur de l'électroménager, du matériel informatique...

Le Rmiste soupçonné de fraude (sur quelle base et sur quel critère ?) recevra une lettre recommandée avec AR et devra retourner un questionnaire appuyé de justificatifs. Il pourra solliciter un entretien et se faire accompagner d'un conseil. A défaut de réponse ou si le train de vie estimé dépasse les 2 351,52 € (soit la moitié du RMI annuel), le RMI sera réduit sinon supprimé et les sommes indûment perçues devront être remboursées !

Il y a, c'est une évidence, une fraude au RMI comme il y a une fraude aux ASSEDIC ou à la PPE, qui pourrait être contrecarrée en amont, sans cibler une catégorie de la population fragilisée et d'une certaine façon « criminaliser la pauvreté » comme le fait ce décret, si les services concernés disposaient de plus de moyens. Mais ce décret honteux renvoie à une interrogation fondamentale sur la nature qu'est en train de prendre dans ce pays la lutte contre la fraude.

Peu à peu et de manière insidieuse, la lutte contre la fraude « aux dispositifs sociaux » tend à prendre le pas sur la lutte contre la fraude fiscale. Dans sa lettre de mission à E. WOERTH sur la lutte contre la fraude (11/10/2007), N. SARKOZY écrivait ainsi « *Le chantier de la lutte contre la fraude aux prestations sociales, dont l'enjeu financier n'est pas connu avec précision, est celui pour lequel les efforts les plus importants sont à mener.* » La lutte contre la fraude fiscale est, certes, réaffirmée mais dans le même temps s'exprime une forme de « compréhension » à l'égard de celle-ci, les entreprises n'en pourraient plus de la complexité législative et du harcèlement des services fiscaux. Comme l'écrivait N. SARKOZY (même source) : « *Les Français nous attendent particulièrement sur la lutte contre la fraude aux nombreux régimes de prestations sociales.* »

Haro donc sur les plus démunis et que les fraudeurs continuent de dormir sur leurs deux oreilles....

Réunion du Conseil Départemental d'Action Sociale du 12/02/2008

PETITE PRÉCISION: le Conseil Départemental d'Action Sociale de Seine & Marne (CDAS 77) est un organisme paritaire, déclinaison départementale du C.N.(ational)A.S. qui réunit l'administration et les représentants des personnels de l'ensemble des directions du ministère présentes en Seine & Marne (DGI-DGCP-DGDDI-DGCCRF-INDUSTRIE...^o) et qui traite des questions sociales (Logement, Santé, Restauration collective, difficultés sociales des agents...) Cet organisme dispose d'un Budget d'Initiatives Locales qui lui permet d'organiser diverses manifestations. Son «exécutif» étant la Délégation des Services Sociaux, implantée à Melun.

Ainsi, en 2007 le CDAS a financé le transport (4 cars) et le restaurant Holiday Inn à hauteur de 7 448 € lors d'une sortie théâtre le 10/11/2007 pour 196 personnes soit 38 € par personne. Les places de spectacle (La valse des pingouins au théâtre des Nouveautés de Paris) ont été payées par les agents (37 € par personne). Il organise également l'Arbre de Noël (choix du spectacle, des cadeaux, transports et intendance).

Pour 2007, le spectacle choisi était *Le livre de la jungle*. Pour un coût total de 83 207 € (dont 39 887 € pour les cadeaux pour 1970 enfants).

Pour 2008, le choix a été fait d'une journée à Euro Disney le dimanche 30 novembre 2008 avec prise en charge de l'entrée du parc et d'une séance de cinéma pour un coût global de 73 000€ pour 1700 adultes et 1400 enfants.

Par ailleurs, deux sorties Printemps seront proposées: Parc des félins à NESLES LES ORMEAUX (77) pour 100 personnes et CYCLORAIL à PORT-ABRY (89) pour 100 personnes.

D'autre part, une journée des retraités a eu lieu le 24/01/2008, rassemblant 173 personnes sur 1709 contactées avec repas et animation musicale pour un total de 7 595 €. Le CDAS organisera un voyage pour ces mêmes retraités du 17 au 25/04/2008 à SAINT RAPHAEL (83) dans un centre EPAF. Ce voyage sera autofinancé: 206 € par personne en pension complète.

Côté santé, deux conférences sur le don d'organes seront organisées (une au Nord, une au Sud du département) en partenariat avec les Mutuelles. Le CDAS a, par ailleurs, abandonné le financement des vaccinations.